

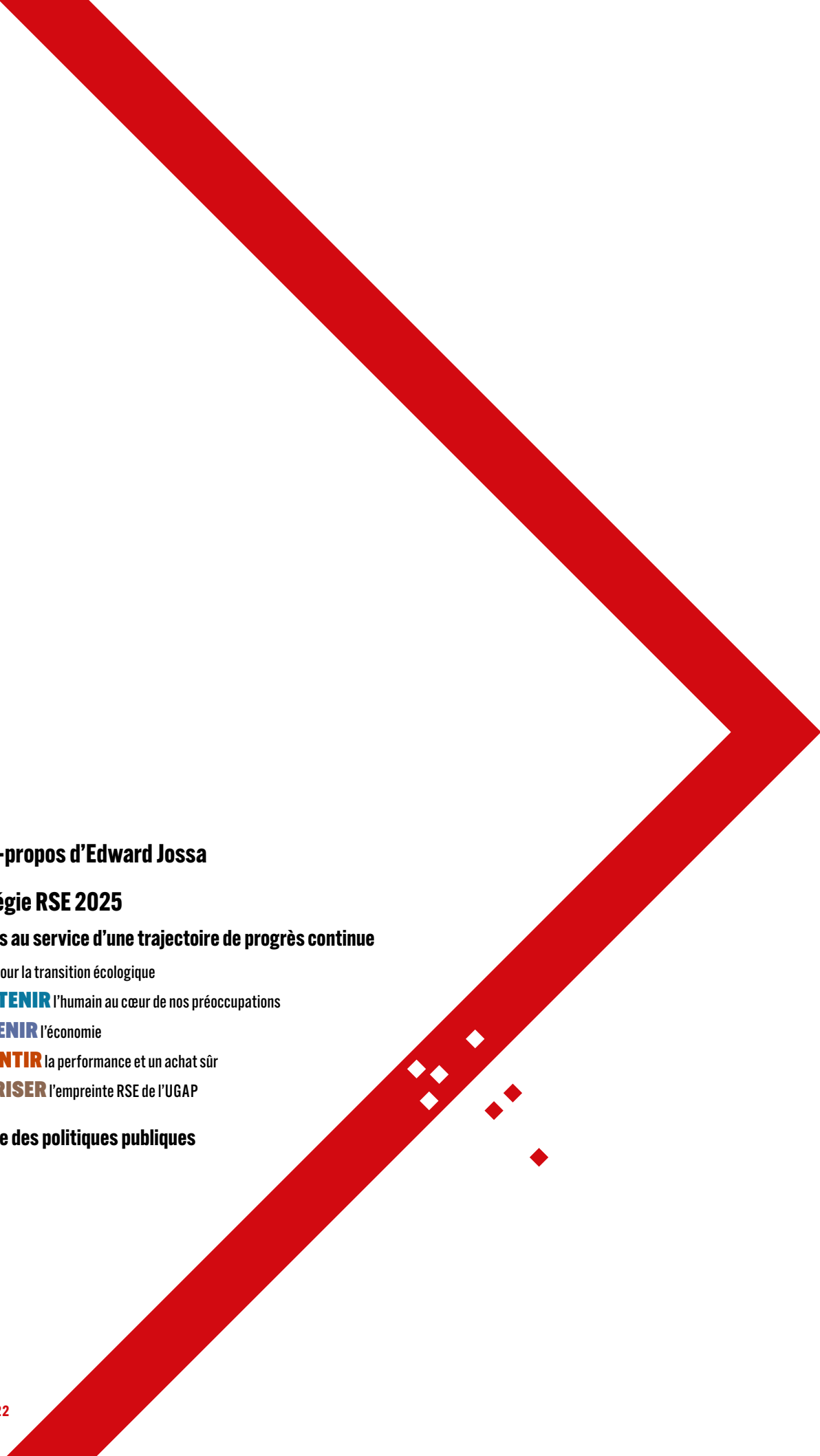


Rapport RSE 2022



Le choix de l'achat juste





03	Avant-propos d'Edward Jossa
04-05	Stratégie RSE 2025
	5 piliers au service d'une trajectoire de progrès continue
06-11	AGIR pour la transition écologique
12-17	MAINTENIR l'humain au cœur de nos préoccupations
18-23	SOUTENIR l'économie
24-25	GARANTIR la performance et un achat sûr
26-29	VALORISER l'empreinte RSE de l'UGAP
30	L'équipe des politiques publiques

Perpétuer l'engagement de l'UGAP dans une **démarche de progrès**



Avant-propos
Edward Jossa,
président de l'UGAP

En 2021, l'UGAP a souhaité renforcer son ambition en matière d'achats socialement et écologiquement responsables. Pour ce faire, elle a établi une nouvelle feuille de route pour les années 2021 à 2025 qui traite de tous leurs aspects : l'économie circulaire, la décarbonation, l'insertion, l'accès des PME à la commande publique, le « Fabriqué en France », l'innovation, le développement d'une relation fournisseur toujours plus responsable.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de 20 années d'un engagement RSE objectif et mesurable, de l'inscription de la première clause environnementale dans l'un de ses marchés, au troisième renouvellement de sa labellisation « Relations fournisseurs et achats responsables » intervenu cette année.

La réussite de cette démarche mobilise tous les salariés de l'établissement. Par ailleurs son système d'information, alimenté de manière très détaillée par 5,6 millions de lignes de commandes

« 20 ans
d'un engagement
RSE objectif
et mesurable »

clients nous permet de restituer à ces derniers de manière précise leur consommation de produits, et ainsi alimenter leur propre stratégie.

À mi-course du plan 2021-2025 et à titre d'illustration, plus de 95% des marchés de l'UGAP intègrent désormais au moins une disposition RSE; 50% des titulaires de ses marchés sont des PME; 21 entreprises innovantes du Next40/FT120 et 42 entreprises labellisées « France 2030 » sont présentes dans notre offre.

Je vous invite donc à découvrir les réalisations 2022 de l'UGAP, déclinaisons de ses ambitions en matière de RSE.

Stratégie RSE 2025

5 piliers au service d'une trajectoire de progrès continue



1 - AGIR pour la transition écologique

- Étendre les actions en matière d'économie circulaire
- Garantir la qualité environnementale de nos offres et de nos activités
- Accompagner les territoires dans leur transition écologique
- Mener un projet « UGAP Bas Carbone »



2 - MAINTENIR l'humain au cœur de nos préoccupations

- Garantir la qualité sociale de nos offres
- Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi
- Contribuer à un service public accessible à tous
- Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Prévenir les atteintes aux droits humains

NOS ENJEUX

NOS INDICATEURS

9 000

produits et fournitures contenant de la matière recyclée ou en réemploi

5

nouvelles offres de conseil dédiées

94 %

de marchés actifs en 2022 avec une considération environnementale

381 505

heures d'insertion

42,8 %

de marchés actifs avec une considération sociale

51,9 %

des marchés renouvelés en 2022 intégrant une considération sociale



3 - SOUTENIR l'économie

- Renouveler le label RFAR
- Soutenir les PME et les offres nationales
- Consolider une sous-traitance responsable
- Soutenir l'innovation



4 - GARANTIR la performance et un achat sûr

- Évaluer la performance et garantir l'achat sûr



5 - VALORISER l'empreinte RSE de l'UGAP

- Consolider les restitutions statistiques aux clients et dans les territoires
- Valoriser la politique RSE de la centrale d'achat et de ses fournisseurs

10 ans

de labellisation RFAR

50,6 %

de PME parmi nos fournisseurs

96 %

de titulaires implantés en France

441,9 M€

de gains achats

3

outils de restitutions statistiques individualisées pour les clients

1

carte géographique en ligne sur ugap.fr de l'implantation en France des titulaires de l'UGAP



AGIR pour la transition écologique

Les enjeux environnementaux sont devenus de plus en plus prégnants. Face au devenir de notre planète, la société et ses représentants attendent de toutes les parties prenantes des actions pour lutter contre le changement climatique. La commande publique constitue un véritable levier pour agir en faveur de la transition écologique.



En 4 actions

1

Actions en matière d'économie circulaire

La centrale d'achat procède depuis 2021 au recensement des produits de son offre contenant de la matière recyclée, ou en réemploi, parmi les 17 familles du décret relatif à l'article 58 de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire). En 2022, 9000 produits, ayant généré 109 M€ de ventes, ont ainsi été comptabilisés. Par ailleurs, des restitutions individualisées et ciblées permettent de partager ces chiffres avec les clients pour leurs achats réalisés auprès de l'UGAP.

9 000

produits et fournitures contenant de la matière recyclée ou en réemploi

2

Réalisation du bilan scope 3* de l'UGAP

Depuis 2003, l'UGAP réalise régulièrement son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) scopes 1 et 2, assorti d'un plan d'action de leur réduction. En 2022, pour la première fois, l'établissement a établi son bilan scope 3, qui regroupe les gisements de gaz à effet de serre qu'il faut particulièrement réduire (bâtiment, énergie, transport, déchets...). Le résultat est de 6589 teqCO₂** pour les scopes 1, 2, 3.

6 589

teqCO₂ résultat des scopes 1, 2, 3

3

5 nouvelles offres de conseils dédiées

L'établissement accompagne ses clients dans leur transition écologique grâce notamment aux offres de conseils dont une partie, renouvelée en 2022, intègre de nouveaux cas d'usage. Ils peuvent ainsi disposer d'appuis pour établir leur plan de mobilité durable, gérer de façon pérenne leur patrimoine immobilier en incluant la performance énergétique, réaliser un bilan carbone exhaustif ou encore appréhender le risque financier lié à ces politiques publiques.

5

nouvelles offres

4

Définition d'un indicateur carbone pour l'offre « UGAP Pack Services + »

Une sélection de 12000 produits disponibles à portée de clic pour un parcours d'achat simplifié. Pour mettre en place le pilotage bas carbone de cette offre, la centrale d'achat a choisi une méthode de mesure liée aux étapes du cycle de vie des produits concernés qu'elle maîtrise : leur maintenance et leur transport par ses équipes logistiques.

12 000

produits

* Le scope 3 désigne l'ensemble des émissions indirectes de gaz à effet de serre générées par l'activité de l'établissement.

** Tonne équivalent carbone.

FOCUS



« Nos fournisseurs s'engagent chaque jour davantage »

Stéphane Beauvais,
chef du département
politiques publiques – UGAP

« Depuis deux ans, nous questionnons plus précisément nos fournisseurs sur la matière recyclée contenue dans leurs produits présents dans notre offre. Notre objectif : transmettre à nos clients des informations sur leurs achats pour leurs déclarations de dépenses auprès de l'Observatoire économique de la commande publique, au titre de l'article 58 de la loi AGEC.

Nous souhaitons apporter aux acheteurs publics un soutien en termes d'offre et de restitutions statistiques pour leurs propres politiques d'achat. Celles-ci figurent souvent dans leur SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables). En outre, produire en avant-vente ces éléments sur notre site ugap.fr est essentiel afin que les clients achètent en connaissance de cause et pilotent leurs résultats tout au long de l'année.

La tâche est considérable et beaucoup reste à faire. Cependant, bien que tous nos fournisseurs n'aient pas encore saisi l'impact des attentes clients sur leur chiffre d'affaires dans les années à venir, nous sommes optimistes : ils s'engagent chaque jour davantage dans cette démarche, faisant ainsi croître le nombre de leurs produits identifiés dans nos catalogues. »

Éclairage

1

Le recensement des produits de l'économie circulaire

L'UGAP échange régulièrement avec ses titulaires de marchés afin de les embarquer à grande échelle dans cette démarche et leur demande de collecter des informations auprès de leurs usines ou de leurs propres fournisseurs. Concernant les matériels en réemploi, l'information est aisée à recueillir et à vérifier. Les produits contenant de la matière recyclée sont, quant à eux, plus complexes à identifier car les distributeurs, non fabricants, doivent recueillir les données auprès des industriels.

La communication avec les fournisseurs est essentielle. Elle permet de mieux les responsabiliser sur la fiabilité de l'information transmise et de sensibiliser ceux qui ne sont pas encore en mesure de réaliser ce recensement. L'augmentation du nombre de répondants traduit un intérêt croissant pour ces enjeux. De même, les références produits identifiées sont en forte progression en 2022 : 9 000 – pour un CA de 109 M€ – contre 1 700 en 2021.

Évolution des achats de produits issus de l'économie circulaire

	2021	2022
Nombre de références produits	1 700	9 000
Montants d'achat dans le respect strict du décret de l'article 58 de la loi AGEC	19,5 M€	29,5 M€
Montants d'achat de produits reconditionnés ou contenant de la matière recyclée sur les 17 familles visées par le décret de l'article 58 de la loi AGEC	21,8 M€	109 M€
Montants d'achat de produits reconditionnés ou contenant de la matière recyclée (incluant des familles produits supplémentaires)	21,8 M€	112,3 M€

2

La réalisation du scope 3

Depuis 2003, l'UGAP établit régulièrement son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sur les scopes 1 et 2, relatifs aux émissions directes et indirectes issues de la consommation d'énergie, ainsi qu'un plan d'action de leur réduction. Le scope 3 désigne l'ensemble des émissions indirectes générées par l'activité de l'entreprise (achats et services, déplacements domicile-travail, déplacements professionnels – hors véhicules de flotte, immobilisations, déchets...). Pour cet exercice, les achats pour revente en sont exclus.

En 2022, l'UGAP a établi pour la première fois le scope 3 de ses quatre principaux sites : le siège, la direction commerciale Île-de-France, la plateforme logistique et la direction des systèmes d'information. Le résultat global de ce scope 3 s'élève à 5154 teqCO₂, soit 78 % des émissions totales de GES* (6 589 teqCO₂).

Afin de s'inscrire dans les objectifs de la SNBC (stratégie nationale bas carbone), l'établissement a défini un plan de transition assorti d'objectifs pour les trois prochaines années avec des réductions respectives de 10% de l'empreinte numérique d'ici la fin 2025 et de 60% des consommations énergétiques des bâtiments à horizon 2050.

* Gaz à effet de serre.



« Le bilan scope 3 permet de déterminer et piloter les postes les plus émetteurs de GES »

Hélène Bosch, responsable RSE, département politiques publiques – UGAP

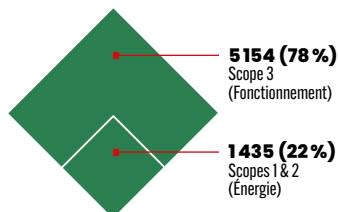
« Pour une organisation, quelle qu'elle soit, le bilan scope 3 est un fabuleux outil de pilotage de sa stratégie bas carbone. Il permet de déterminer non seulement les postes les plus émetteurs de GES mais également le niveau de maturité de suivi de ces derniers.

Nous nous sommes ainsi aperçus que si nous avions suivi fin et exhaustif de nos déplacements professionnels (flotte automobile, train et avion), nous avions a contrario une méconnaissance des trajets domicile-travail effectués par les salariés de nos sites en région. Une action spécifique sera lancée sur cette thématique.

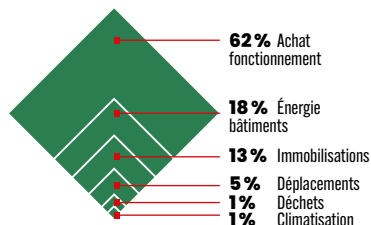
Soulignons que la gestion des déchets – on vise ici leur réduction et pas uniquement leur traitement – et les déplacements sont des sujets portés par de très nombreux acteurs, notamment dans le cadre du dispositif Services publics écoresponsables. »

Éclairage

Émissions des GES des 4 principaux sites de l'UGAP (total : 6 589 teqCO₂)



Répartition des GES des 4 principaux sites de l'UGAP par poste (total : 6 589 teqCO₂)





3

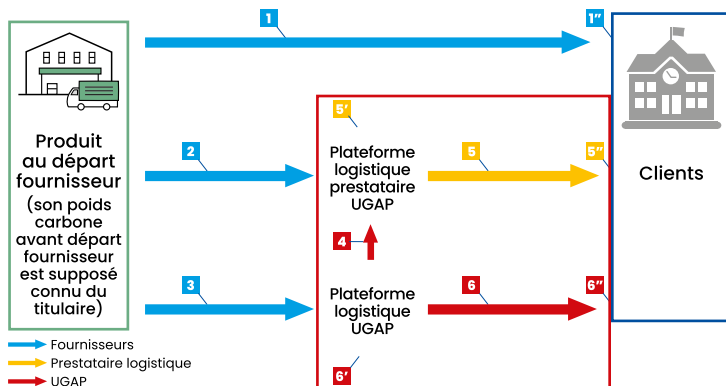
Détermination d'un indicateur bas carbone pilotable

L'UGAP a défini le principe d'un indicateur carbone qui lui est spécifique. Son utilité réside dans le pilotage qu'il permet à travers un plan d'action dédié. D'où la nécessité d'un indicateur sur lequel l'établissement avait des moyens de levier (cf. éclairage ci-contre).

Or, disposer de données fiables sur le poids carbone des produits n'est pas aisé. Notamment, l'évaluation des émissions de rejet de CO₂ lors des étapes de fabrication et d'emballage ou de transport des produits par les titulaires de l'UGAP est couverte – quand c'est le cas –, par des méthodes qui leur sont propres et trop différentes entre elles, à ce jour, pour être agrégées (il s'agit des étapes en dehors du cadre rouge dans le schéma ci-dessous).

La centrale d'achat a donc circonscrit le périmètre de cet indicateur aux étapes qu'elle maîtrise dans le cycle de vie des produits qu'elle commercialise : la manutention et le transport de ceux qui sont stockés dans l'entrepôt de l'UGAP à Savigny-le-Temple (77) et celui du partenaire logistique. Ce périmètre est identifié par le cerclage rouge sur le schéma ci-dessous.

Périmètre retenu pour l'indicateur carbone lié aux produits vendus par l'UGAP (encadrement rouge)



- 1 Transport direct fournisseur → client final
- 1' Événuel retour produit si insatisfaction client
- 2 Transport fournisseur → plateforme logistique prestataire UGAP
- 3 Transport fournisseur → plateforme logistique UGAP
- 4 Transport plateforme logistique UGAP → plateforme prestataire UGAP
- 5 Transport plateforme logistique prestataire UGAP → client final
- 5' Manutention produit sur plateforme logistique prestataire UGAP
- 5'' Événuel retour produit si insatisfaction client
- 6 Transport plateforme logistique UGAP → client final
- 6' Manutention produit sur plateforme logistique UGAP
- 6'' Événuel retour produit si insatisfaction client



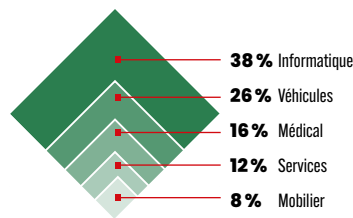
« Nous pouvons déterminer, par univers produits, le rapport des émissions de CO₂/chiffre d'affaires »

Stéphane Beauvais, chef du département politiques publiques – UGAP

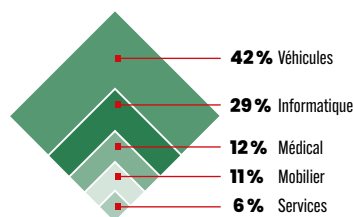
Éclairage

« L'année 2022 a permis à l'établissement d'estimer, sur la base de la méthode de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les émissions de CO₂ issues de son activité d'achat pour revente. Cette évaluation repose sur l'application de coefficients aux secteurs produits (informatique, véhicules, mobilier...) en fonction de leurs chiffres d'affaires respectifs. Il devient ainsi aisé de déterminer les ordres de grandeur par univers produits des émissions de CO₂/chiffre d'affaires. »

Commandes enregistrées en 2021 (k€)



Émissions de GES (teqCO₂)





Sélection climat

Des solutions plus vertes

4

Une sélection d'offres « climat » pour des achats plus responsables

Pour accompagner ses clients dans le cadre du plan national pour des achats durables et de la loi Climat et résilience, l'UGAP a réalisé en 2022 une première sélection de produits et services contribuant à limiter l'impact sur l'environnement, que ce soit à travers la façon d'acheter, l'utilisation des produits, la formation, l'accompagnement, la réflexion ou encore le débat citoyen.

Chaque fois que cela était possible, l'établissement s'est appuyé sur des labels comme NF environnement, l'écolabel européen ou Nordic Swan. Cette sélection a fait l'objet d'échanges entre des experts UGAP – marketing, achats, politiques publiques – et des fournisseurs. Elle a également été approuvée par des retours de clients – ministères, communautés de communes, métropoles (dont certaines avaient déjà établi un SPASER).

Pour faciliter l'identification des offres concernées sur ugap.fr, deux entrées sont proposées : un accès par produits et services (informatique, mobilier, formation, conseil, équipement...), un accès « solutions » regroupant par thématiques des produits et services de différents univers (mobilité durable, green IT, gestion des déchets, énergie verte, protection des forêts...).



« Avec cette première sélection, nous accompagnons le client dans sa démarche d'achats responsables »

Nathalie Schipounoff,
directrice du marketing – UGAP

« Pour notre première sélection d'offres "climat", nous avons retenu les produits et services dont l'impact plus respectueux de l'environnement était "validé" par des écolabels. Les clients et experts, lors d'interviews avant le lancement, ont salué notre rigueur sur cette première sélection. L'idée-force : démontrer qu'il est possible d'agir dès maintenant. De plus en plus de citoyens, d'élus, de partenaires, de collaborateurs UGAP sont prêts à limiter leurs impacts sur l'environnement.

Cette sélection de 5 000 références, déjà prometteuse, a généré, en 2022, 81 M€ de commandes enregistrées réparties sur 20 435 clients.

Les segments produits les plus visités sont les consommables, l'équipement, le mobilier et l'informatique pour l'instant. Nous espérons aller encore plus loin très prochainement. »

Éclairage



MAINTENIR l'humain au cœur de nos préoccupations

Les enjeux sociétaux nous incitent à construire une société plus inclusive, plus égalitaire et plus protectrice. Ainsi, chacun doit pouvoir accéder aux services publics quelles que soient sa situation personnelle et ses difficultés éventuelles. Tout travailleur doit bénéficier de conditions respectueuses et équitables. De même, les marchés publics doivent demeurer un puissant levier de retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.



En 4 actions

1 La sélection Handicap, un espace Web dédié historique

La boutique Handicap réunit des produits et services qui facilitent l'accessibilité aux services publics administratifs, de soins ou de prises en charge diverses tel l'hébergement. Elle propose de répondre aux difficultés d'accès engendrées par les troubles moteurs, visuels, auditifs et cognitifs. Le nombre de produits commandés a crû de 25% en 2022.

4 400
commandes enregistrées

2 Insertion et meilleur maintien dans l'emploi

La mention « handi-accueillante » est désormais intégrée sur les offres d'emploi de l'UGAP et les postes à pourvoir sont publiés sur le site de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). L'établissement a publié son « Abécédaire handicap » qui présente les principales questions du handicap et son accompagnement au sein de la centrale d'achat. Les collaborateurs jouissant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) bénéficient de CESU et de jours de télétravail supplémentaires.

5,07%
de BOETH*
(moyenne nationale : 3,9%)
* Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

3 Réduction des écarts de rémunération femmes/hommes

L'UGAP a poursuivi l'identification des écarts de rémunération femmes/hommes. En 2022, 94 rattrapages ont été réalisés au profit de collaboratrices ainsi identifiées. L'engagement de la centrale d'achat se traduit également par un objectif de 65% de femmes recrutées sur des postes d'encadrement.

Index égalité professionnelle :
94 sur **100**

4 L'insertion professionnelle, premier levier social de l'UGAP

La centrale d'achat a significativement consolidé ses résultats dans ce domaine. Grâce aux efforts déployés depuis 5 ans, 381 505 heures d'insertion ont été réalisées en 2022, soit un quadruplement en 4 ans. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'accompagnement d'Alliance Ville Emploi, partenaire de l'UGAP depuis 2019.

381 505
heures d'insertion

FOCUS



1

Égalité femmes/hommes : 94/100

Les mesures concrètes pour réduire les écarts de rémunération et la discrimination au travail se traduisent par les résultats de l'index de l'égalité professionnelle : l'UGAP affiche un score de 94 points sur 100 (moyenne nationale : 86 ; entreprises de 1000 salariés et plus : 89).

Au-delà de la réduction des écarts de salaire, la lutte contre le plafond de verre constitue une priorité, comme l'embauche des femmes, notamment sur des postes à responsabilité, et leur accès au financement de formations quand elles sont promues à ces postes.

L'établissement attache également une importance particulière à la sensibilisation de ses salariés : une conférence sur l'évolution professionnelle des femmes a été organisée et d'autres actions sont envisagées en 2023.

La conciliation entre vie personnelle-vie professionnelle est également favorisée, avec la possibilité d'utiliser son compte épargne temps (CET) de façon dérogatoire, la réduction du temps de travail pour les femmes enceintes ainsi qu'un aménagement du télétravail.



« Un accord encadre nos actions en termes d'égalité femmes/hommes »

Patrick Lamberet,
directeur des ressources humaines
– UGAP

Éclairage

« Nos actions en termes d'égalité femmes/hommes sont encadrées par un accord signé en 2020 et courant jusqu'à la fin de l'année 2023. Elles ont principalement porté sur la suppression des écarts de rémunération et du plafond de verre, les comportements sexistes et la conciliation des temps de vie.

En 2022 nous avons atteint l'égalité salariale et l'égalité en matière de promotion et d'augmentation. Notre note à l'index égalité femmes/hommes le démontre. »



2

Des heures d'insertion générées par les commandes clients

Depuis 2019, l'UGAP est fière de constater une augmentation sensible des heures d'insertion sociale générées grâce aux commandes de ses clients.

Ces derniers ont accès à cette information dans le cadre de leurs commandes passées auprès de la centrale d'achat. En 2022, 381505 heures ont été comptabilisées, ce qui représente 237 équivalents temps plein (ETP).

Ces résultats ont été obtenus grâce au partenariat avec Alliance Villes Emploi, qui apporte son aide tout au long du dispositif pour :

- déterminer si le futur contrat est propice à des heures d'insertion : secteur, volume, contraintes...;
- suivre l'exécution du contrat et s'assurer de la bonne réalisation des engagements pris par le titulaire et l'aider à trouver des solutions en cas de difficultés.



Ainsi, chaque heure comptabilisée est préalablement validée par Alliance Villes Emploi.

Ces heures sont réalisées dans d'autres domaines que les travaux publics, berceau historique de la clause d'insertion.



« Un axe de notre stratégie est dédié à l'achat inclusif »

Nataly Morel, responsable achats responsables – UGAP

« Cette clause demande à nos fournisseurs d'attester d'un nombre minimum d'heures d'insertion appliquées aux personnes dites éloignées de l'emploi, comme les personnes en situation de handicap, vivant dans les quartiers prioritaires des villes, en chômage de longue durée, ou âgées de moins de 26 ans et en décrochage scolaire. L'objectif est ainsi de contribuer à la politique de retour vers l'emploi, partie intégrante de nos valeurs. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons consacré un axe de notre stratégie à l'achat inclusif. »

Éclairage

Années	2019	2020	2021	2022
Heures d'insertion	147 161 heures	254 573 heures	225 180 heures	381 505 heures dont 373 789 heures par les clients



3

1 groupe de travail handicap et 8 actions réalisées

Créé lors de la phase de préparation de l'accord « Handicap », le groupe de travail handicap est un collectif de 13 collaborateurs volontaires, accompagné d'un sponsor interne, dont la mission initiale était de contribuer à la définition des objectifs fixés jusqu'en 2023.

La signature de l'accord avec les partenaires sociaux, en juin 2021, pérennise le groupe handicap. Experts ou non de ces sujets complexes, ils sont référent handicap, responsable hygiène et sécurité, membre du CHSCT, chargé de conseil juridique RH, responsable achats responsables, représentants de la DRH pour le recrutement et la gestion des emplois et des compétences, représentants de la communication ou encore assistant service client. Leur travail de fond régulier se solde par 8 actions concrètes dont la parution du premier guide handicap à l'UGAP.

Évolution du taux d'emploi direct en BOETH

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1,64%	1,86%	2,35%	2,77%	4,21%	5,07%

En 2022, le taux d'emploi direct de BOETH de l'UGAP (5,07%) a dépassé celui de la moyenne des entreprises françaises (3,9%). L'obligation légale est fixée à 6% pour les entreprises privées et les EPIC employant au moins 20 salariés.

En 6 ans, le nombre de collaborateurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) a progressé de 195%, alors que, parallèlement, l'effectif global de l'établissement n'augmentait que de 20%.



« De nombreuses actions mises en place »

William Beaucamps, référent handicap et Arthur Brunellière, chargé de conseil juridique et relations sociales (DRH) – UGAP

« L'année 2022 a été marquée par la poursuite du travail du groupe handicap mis en œuvre par l'accord éponyme de juin 2021, qui a impulsé un nouveau souffle à la politique en ce domaine. De nombreuses actions ont notamment été mises en œuvre :

- la distribution de 500 € de CESU aux salariés ayant réalisé une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- quatre jours de télétravail supplémentaire pour ces salariés ;
- l'ajout d'une mention handi-accueillante sur les offres d'emploi ;
- l'organisation d'événements internes, dans le contexte de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), avec la publication d'un témoignage vidéo, des jeux de sensibilisation, une conférence sur les troubles psychiques ;
- la publication du guide-abécédaire handicap présenté à l'ensemble des collaborateurs au cours de la SEEPH.

Les perspectives pour 2023 : participation pour la première fois à un salon de l'emploi spécialisé handicap, à la journée Duoday et à la mise en place d'une fiche pratique RQTH. »

Éclairage



Sélection handicap

Des solutions
d'accessibilité pour tous



4

Poursuivre l'accès de tous les citoyens aux services publics

La sélection Handicap est présente depuis plusieurs années sur ugap.fr. 2022 a permis d'augmenter le nombre de produits et services sur cet espace : +200% en un an.

Ce travail ne correspond pas à une action spécifique 2022 mais à la poursuite des efforts continus dans ce domaine à travers différents appels d'offres des quatre directions achats de l'établissement.

Ainsi, sont concernées les offres informatiques, d'équipement, de mobilité. Elles répondent à des problématiques dans les quatre familles de handicap que sont les troubles moteurs, visuels, auditifs et cognitifs.

Ces références nouvelles ont fait progresser le nombre et le montant des commandes, traduisant une réelle attente des clients.

Un travail de mise en lumière de la boutique handicap sera réalisé en 2023-2024, à l'occasion de la nouvelle version d'ugap.fr. L'optimisation de la visibilité de ses produits contribuera à renforcer l'accessibilité de tous aux services publics.



Évolution des chiffres de la boutique historique handicap

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de commandes	1 142	2 144	3 261	3 374	3 109	4 410
Nombre de références	127	218	303	307	288	1 099
Chiffre d'affaires	0,34 M€	0,98 M€	1,9 M€	2,2 M€	2,5 M€	4,2 M€



SOUTENIR l'économie

Au regard des 150 milliards d'euros injectés en 2022 dans l'économie par la commande publique, celle-ci se doit d'être attentive, dans le respect de la loi, à leur répartition entre grandes entreprises, PME, start-up, entreprises nationales et entreprises étrangères.

Elle doit également veiller à adopter un comportement responsable envers ses fournisseurs et leurs sous-traitants.



En 4 actions

1

Renouvellement de la labellisation RFAR pour la 4^e fois

Le label Relations fournisseurs et achats responsables distingue les entreprises ou entités publiques françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Premier et seul label décerné par les pouvoirs publics en la matière, il est attribué pour une durée de 3 ans sous réserve de vérification annuelle sur des critères majeurs. À chaque renouvellement de sa labellisation, l'UGAP ne cesse de s'améliorer.



10 ans
de labellisation RFAR



2

Consolidation du programme Croissance PME

Depuis 2020, la centrale d'achat public déploie son programme Croissance PME auprès des PME titulaires d'un marché à l'UGAP. Objectifs : faire monter en compétence les entreprises dans le domaine de la commande publique, les aider à mieux comprendre et utiliser les outils de l'établissement, et développer le chiffre d'affaires des marchés les liant à l'établissement.



50,6%
des fournisseurs sont des PME

3

Mise en lumière des fabrications nationales

La préférence nationale ne peut être utilisée dans les procédures d'achat public, mais il est possible de mettre en lumière les produits fabriqués en France après leur sélection dans le strict respect des règles de la commande publique. Ainsi, l'UGAP a expérimenté l'apposition d'une mention spécifique sur les produits de 9 titulaires ciblés.



1600
produits et fournitures
issus d'une expérimentation
avec 9 titulaires

4

Fiabilité des délais de paiement

Grâce à une vigilance constante et au déploiement d'outils d'échanges dédiés avec ses fournisseurs, l'UGAP a fiabilisé depuis plusieurs années le respect de ses délais de paiement, facteur de sécurité financière pour les entreprises. De surcroît, la garantie de sa pérennisation donne aux fournisseurs une meilleure visibilité sur leur trésorerie.



30
jours de délai de paiement

Focus



1

Le soutien à la fabrication française, un sujet délicat pour la commande publique

Dans le respect du Code de la commande publique, les appels d'offres ne tiennent pas compte d'une quelconque préférence nationale. Toutefois 96% des titulaires de l'UGAP sont implantés en France.

Parce que le sujet de la fabrication en France est plus complexe que la seule implantation de l'entreprise qui vend ou qui fabrique le produit, l'UGAP a lancé une expérimentation auprès de 9 titulaires. Objectif : vérifier la conformité de leurs produits au Label Origine France Garantie (OFG) ou à la réglementation du Made in France (MIF).

Ce sont ainsi 1600 produits et fournitures qui ont été identifiés et rendus visibles sur ugap.fr en 2022.

Ce dispositif sera étendu à d'autres titulaires au cours de l'année 2023. L'intégration de nouveaux produits sera progressive et débutera avec le mobilier.



« Le logo "Fabriqué en France" sera apposé sur les produits signalés par les fournisseurs »



FABRIQUÉ EN FRANCE

Khaoula Benazouz, cheffe de projet
Fabriqué en France – UGAP

« À l'UGAP, le recensement de ses produits OFG ou MIF est réalisé auprès et sous l'entière responsabilité des fournisseurs qui :

- obtiennent de l'association Pro France la labellisation "Origine France garantie" ou

- évaluent le respect, par la fabrication de leurs produits, de la réglementation "Made in France".

Éclairage

L'association France Industrie a édité un logo spécifique "Fabriqué en France", que le titulaire peut obtenir sur demande auprès de l'association, qui rappelle la nécessité de respecter la réglementation "Made in France" avant de l'utiliser.

La démarche de France Industrie est soutenue par la Direction Générale des Entreprises.

L'UGAP apposera systématiquement ce logo pour les produits signalés par les fournisseurs comme respectant la réglementation en vigueur. »



2

Le label RFAR, une démarche structurante intégrée aux choix stratégiques



Reconnaissance d'une expression claire et opérationnelle d'une stratégie d'achats responsables, le label RFAR implique l'intégration, dans toute décision stratégique, des questions liées au bon traitement des fournisseurs, d'une part, et aux impacts environnementaux, sociaux et économiques, d'autre part.

Ces décisions concernent le programme d'appels d'offres et la conception des procédures d'achat, l'organisation des échanges avec les entreprises, les évolutions du système d'information pour un pilotage optimal des projets, ainsi qu'une meilleure restitution aux clients.

Une fois actées, elles impliquent l'ensemble des équipes. Outre la chefferie de projet, une trentaine de référents internes assurent la pérennité des dispositifs vertueux déjà établis, améliorent ce qui doit l'être et engagent les nouveaux chantiers.

Le dernier audit a souligné quatre pratiques exemplaires de l'UGAP :

- des relations équilibrées avec les fournisseurs;
- une égalité de traitement entre fournisseurs et sous-traitants;
- l'intégration de la RSE dans les achats;
- la contribution au développement des territoires.



« La progression de l'UGAP sur l'ensemble des critères du label a été saluée »

Maud Gourc, responsable achats responsables et cheffe de projet label RFAR – UGAP

« Le dernier audit, mené par le cabinet ASEA*, pour le label RFAR, a salué la progression de l'UGAP sur l'ensemble des critères du label.

Avec cette 4^e labellisation consécutive, ce sont plus de 10 ans d'achats responsables évalués que l'établissement renforce encore cette année. Nous consolidons d'ailleurs cette démarche d'achats responsables autour d'une stratégie RSE 2025 ambitieuse.

Par ailleurs, les interviews de l'évaluateur auprès des fournisseurs soulignent la qualité de leurs relations avec l'UGAP : un très bon niveau d'écoute, des engagements de durée de contrat qui leur donnent une réelle visibilité d'affaires, le respect des délais de paiement. »

* Agréé cabinet évaluateur par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats depuis 2015, ASEA évalue la conformité des candidats au label RFAR et aux attendus du référentiel du label.

Éclairage

3

Consolidation du programme Croissance PME

L'initiative Croissance PME consiste en deux actions annuelles distinctes.

Une dizaine d'heures de webinaires sont proposées chaque année aux PME titulaires de marché. Ces webinaires sont l'occasion de rappeler, de manière plus appuyée, l'ensemble des mécanismes d'affaires leur permettant d'optimiser leur développement à travers l'établissement. Les sujets abordés concernent tout autant les valeurs de l'UGAP et les sujets de vigilance que les conditions de bonne collaboration entre les salariés de la centrale d'achat et ceux de ses fournisseurs. La majorité des directions de l'établissement délègue un ou plusieurs représentants pour intervenir à ces visioconférences. Les auditeurs plébiscitent l'initiative, en particulier la qualité des interventions.

Chaque année, le programme inclut également un accompagnement individuel de 6 PME. En 2022, la nouvelle promotion pour l'exercice 2022-2023 a été établie. Ces entreprises sont situées sur différents territoires : Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Île-de-France. Elles exercent dans les domaines du médical, de la robotique, des drones, des embarcations, de l'équipement et du matériel informatique.



« Nous accompagnons les PME pour développer les marchés les liant à l'UGAP »

Nathalie Vouillon, responsable innovation et PME, cheffe de projet Croissance PME – UGAP

« Si les grands groupes maîtrisent le fonctionnement de l'UGAP et savent comment optimiser leur présence au sein de notre offre, la situation est tout autre pour les PME, pas toujours au fait de nos modalités de fonctionnement et des responsabilités qui incombent aux titulaires dont les offres sont sélectionnées, notamment en termes de qualité de service.

Or, la moitié des quelque 700 fournisseurs de l'UGAP sont des PME. Notre programme Croissance PME vise à accompagner ces petites ou moyennes entreprises pour les aider à développer au mieux le(s) marché(s) les liant à l'UGAP. »

Éclairage



A MEDJUNIC COMPANY

« Une relation consolidée avec l'UGAP »

Julien Fournier, directeur de site Ateliers du Haut Forez (AHF)

« En participant au programme Croissance PME, nous avons consolidé la relation qui nous lie à l'UGAP. Vecteur de croissance, cette expérience a été particulièrement bénéfique à notre développement commercial.

Aux AHF, la proximité est un facteur clé de succès et l'UGAP nous accompagne grâce aux liens que nous avons noués avec les acheteurs et les collaborateurs UGAP en local. »

4

Consolidation des délais de paiement

L'UGAP paie à 30 jours et cette échéance est contrôlée et mesurée chaque mois.

Un délai de paiement de ce niveau est rendu possible par la combinaison de trois facteurs : la dématérialisation des factures, des échanges réguliers avec les fournisseurs, la possibilité qui leur est offerte de suivre les paiements sur une plateforme digitale dédiée.

Le maintien de ce délai exige une attention de tous les instants, son équilibre est fragile et appelle la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de paiement. Il permet aux fournisseurs d'aborder le futur avec sérénité, au regard, notamment, de leur trésorerie et de leur besoin en fonds de roulement.

Grâce à la qualité des échanges avec ses fournisseurs, l'UGAP peut déclencher un paiement anticipé pour des entreprises en difficulté.



« Nous nous engageons à payer à échéance de 30 jours »

Denis Dubost, chef de département dépense à la direction financière et comptable – UGAP

« Notre engagement de payer à échéance de 30 jours offre à nos fournisseurs une visibilité cruciale sur leur trésorerie. L'UGAP souligne son attachement à ce délai, fixé par la loi, en le rappelant contractuellement dans les documents qui nous lient à nos fournisseurs.

Notre délai de paiement moyen est mesuré mensuellement et transmis à la même fréquence à la direction de l'UGAP dans le tableau de bord de la dépense. Le suivi de cet indicateur est essentiel car il participe du bon traitement de nos fournisseurs. C'est un facteur d'attractivité de la centrale d'achat. Nous entreprendrons en 2023 l'élaboration d'un nouvel outil digital de contrôle et de traitement automatisé des factures pour renforcer notre performance en termes de sécurisation et de délai de paiement. »

Éclairage





GARANTIR **la performance** **et un achat sûr**

Les acheteurs publics font face à deux impératifs : d'une part l'exigence d'une performance économique accrue et d'autre part la nécessité de maintenir une parfaite sécurité juridique.

L'UGAP, par sa position de première centrale d'achat public en France, intègre nativement ces deux dimensions dans son fonctionnement et son tableau de bord afin de garantir à ses clients sécurité juridique et performance économique.



En 4 actions

1

Un maintien des gains achats

Dans un contexte d'inflation et d'augmentation des prix, la performance économique est plus difficile à démontrer. Cependant, en recourant à l'UGAP, ses clients économisent des coûts de procédures qu'ils n'ont pas à lancer et bénéficient de prix remisés lorsqu'ils s'engagent sur des volumes d'achat importants.



441,9 M€
de gains achats

2

Poursuite du déploiement de la loi Sapin II

La transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique sont constitutives des motivations de la loi Sapin II. Elles représentent également une préoccupation forte de l'UGAP, pour qui la sécurité juridique est une garantie primordiale pour ses clients. En 2022, la direction de l'audit, du contrôle interne et des risques de l'établissement a procédé à la refonte de la cartographie des risques de corruption.



1
cartographie intégrant les risques relatifs à l'ensemble des infractions d'atteinte à la probité (article 1 loi Sapin II)

3

Poursuite du déploiement du programme de conformité RGPD

L'UGAP souhaite faire de la sécurité des données personnelles un levier de confiance supplémentaire avec ses parties prenantes : clients, fournisseurs, partenaires et collaborateurs. L'année 2022 a notamment permis le renforcement de la sécurité des données et de l'anticipation de leur prise en charge dans tout projet.



6
actions de conformité en faveur des clients et des fournisseurs

4

La sécurité, plus que jamais au cœur du fonctionnement

Un travail important a été mené pour prévenir et détecter la fraude sur l'ensemble des canaux de vente de l'UGAP. La cybersécurité représente une autre dimension de ces enjeux. En 2022, la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs, les tests d'intrusion et le dispositif de surveillance ont fait l'objet d'un effort continu.



10
épisodes de la websérie « cybersécurité » pour former 1600 collaborateurs



VALORISER l'empreinte RSE de l'UGAP

Tout pilotage d'une stratégie RSE passe par la mesure de son activité à travers différents indicateurs. C'est ce que l'établissement propose à ses clients : achats locaux, circulaires ou encore à des PME, intégrant des dispositions environnementales et sociales. Mais aussi calcul de l'impact économique de l'établissement dans les territoires, heures d'insertion, performance économique... L'UGAP mesure et communique ses résultats à chacun de ses clients sous convention partenariale.



En 4 actions

1

L’empreinte RSE individualisée

Amélioré en 2022, cet outil permet au client de connaître annuellement l’impact de ses achats sur le développement de son territoire, des PME, locales notamment. L’outil précise si une clause ou un critère environnemental ou social figure dans le marché public dont est issu le produit ou le service acheté. Enfin, il indique au client le poids économique de la centrale d’achat sur son territoire.



1

module supplémentaire pour mesurer l’empreinte RSE

2

Les gains achats de chaque client

Conçu en 2021, cet outil permet à tout client d’apprécier la performance économique dont il a bénéficié en recourant à l’UGAP. Très différente d’une performance budgétaire, elle résulte de la combinaison de plusieurs composantes :

- les prix d’achat obtenus par l’établissement ;
- les remises consenties lorsque les clients s’engagent sur des volumes d’achats ;
- les coûts des procédures d’achat évitées.



441,9 M€

de gains achats pour l’ensemble des clients

3

Une attente forte de statistiques sur l’économie circulaire

L’État et les collectivités sont tenus de déclarer à l’Observatoire économique de la commande publique (OECPC) leurs dépenses annuelles en biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (article 58 de la loi AGEC). Dès le 1^{er} trimestre 2022, l’UGAP a mis à disposition de ses clients – pour les achats réalisés auprès d’elle – un outil de restitution statistique leur permettant d’intégrer les montants correspondants à leur déclaration, dans les délais impartis.



109 M€

de vente de produits contenant de la matière recyclée ou en réemploi

4

Un prototype pour la restitution des heures d’insertion

2022 a été l’année de la création d’un prototype visant à communiquer à chaque client le nombre d’heures générées par son recours à l’UGAP. Au regard de la satisfaction rencontrée lors de sa transmission auprès d’un acheteur public test, le déploiement est prévu pour tous les clients dès 2023.



381 505

heures ont été comptabilisées soit 237 équivalents temps plein (ETP)

FOCUS



1

La mesure de l'article 58, une mise en œuvre délicate

La loi AGEC et ses décrets d'application sont finalement assez récents. Leur connaissance par les entreprises en 2022 était hétérogène, limitée, voire erronée. La disposition était en outre absente des contrats conclus avant la parution du décret relatif à l'article 58 de cette loi.

La démarche de l'UGAP a consisté à se rapprocher des titulaires, d'expliquer le décret, la façon de comptabiliser les ventes, et parfois, aussi, le recyclage et le réemploi...

Il a fallu ensuite demander aux entreprises de recenser les produits conformes au décret dans chacune des familles concernées. Cette étape les a responsabilisées.

Enfin, la puissance du système d'information de l'établissement a permis de combiner ces produits avec les consommations de chaque client.

Le livrable comprend donc pour chaque client le montant en euros des produits achetés, par famille, contenant de la matière recyclée, ou issus du réemploi.



« L'UGAP remet à chaque client les statistiques de ses consommations »

Stéphane Beauvais,
chef du département
politiques publiques – UGAP

« Après avoir recensé auprès de nos fournisseurs les produits en réemploi ou contenant de la matière recyclée parmi tous ceux présents dans l'offre UGAP, il nous a semblé naturel de remettre à chaque client le montant de ses consommations en la matière.

La force du système d'information de la centrale d'achat est de permettre ce type de restitutions statistiques, et l'UGAP s'était fixé comme objectif de proposer en 2022 ces outils à nos clients. Nous avons donc rendu ce service disponible dès le premier trimestre. Ceci pour leur permettre d'intégrer les montants relatifs à leurs consommations dans leurs déclarations auprès de l'Observatoire économique de la commande publique. Ces déclarations devaient avoir été réalisées avant le 30 juin 2022. »

Éclairage



2

Carte dynamique de l'implantation des titulaires de l'UGAP

Cette carte présente l'implantation géographique – communes et départements – des titulaires en France. Elle est disponible sur ugap.fr depuis 2022. Elle permet au client d'identifier les entreprises de son territoire, les contenus de leurs offres disponibles à l'UGAP, leur catégorie en tant que PME, ETI ou grand groupe.

Cette carte dispose de fonctionnalités permettant de filtrer les entreprises par univers produits.

Une telle démarche s'inscrit dans une logique d'information donnée au client tout au long de son parcours, de la recherche de produits et de services à la remise de statistiques sur la dimension RSE de ses achats. L'ambition est de la dupliquer pour l'ensemble des indicateurs RSE : économie circulaire, heures d'insertion, clauses et critères environnementaux et sociaux, innovation...

Les mêmes cartographies concernant les fournisseurs seront déployées en 2023 pour valoriser les sous-traitants des titulaires, d'une part, et les entreprises labellisées French Tech, Green Tech ou encore France 2030, d'autre part.



● Petites et moyennes entreprises ● Grandes entreprises
● Entreprises de taille intermédiaire



« Les outils nous permettent de cartographier nos fournisseurs »

Sandrine Guyot, chargée de performance achats – UGAP

« Nous avons mis en place différents outils pour consulter régulièrement les informations relatives à nos fournisseurs.

Éclairage

Ces outils combinent le recours aux éléments fournis par des tiers pour les injecter dans notre système d'information, des données relatives aux contrats alimentées par nos collègues et enfin des outils de requêtage internes.

L'ensemble de ces composantes nous permet d'extraire des informations afin de cartographier les fournisseurs. Avec nos collègues, webdesigners, nous actualisons tous les deux mois cette carte des titulaires pour sa mise en ligne sur ugap.fr.

Nous travaillons à rendre possible le même affichage pour les sous-traitants des titulaires. »



L'équipe des politiques publiques

ENCADREMENT ♦ 1 Lionel Ferraris, directeur des politiques publiques et du pilotage de l'offre
 ♦ 2 Stéphane Beauvais, chef du département politiques publiques

ACHATS RESPONSABLES ♦ 3 Maud Gourc, cheffe de projet label RFAR et responsable achats responsables sur les univers mobiliers, équipement général, véhicules, énergie et vente à distance (Promesse Web)
 ♦ 4 Nataly Morel, responsable transversale des sujets sociaux dans les achats et responsable achats responsables sur les univers informatique, services et santé
 ♦ 5 Marie-Loan Tek, alternante en charge de la cartographie des clauses et critères RSE de l'UGAP

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ♦ 6 Nathalie Vouillon, responsable innovation et PME, référente des programmes French Tech, France 2030, 500 ETI et Étincelle, cheffe de projet du programme Croissance PME, référente intégration des éditeurs
 ♦ 7 Audrey Vigier, chargée de projets PME, référente Pacte PME, cheffe de projet dépendance fournisseur et sous-traitance responsable
 ♦ 8 Khaoula Benazouz, alternante en charge des questions « fabriqué en France », affacturage collaboratif et export

RSE INTERNE ♦ 9 Hélène Bosch, responsable RSE, référente dispositif Services publics écoresponsables

PERFORMANCE ACHATS ET EMPREINTES RSE ♦ 10 Sandrine Guyot, chargée de performance achat et des outils de restitution RSE aux clients



Depuis 10 ans

L'UGAP
partenaire national de



Conception et réalisation : HAVAS Paris

Rédaction : Département politiques publiques UGAP

Réalisation éditoriale : Communication UGAP

Crédits photo : ©Adobe Stock, ©Fonroche Lighting – JDome

© Freedom Scientific Inc. – A Vispero Brand

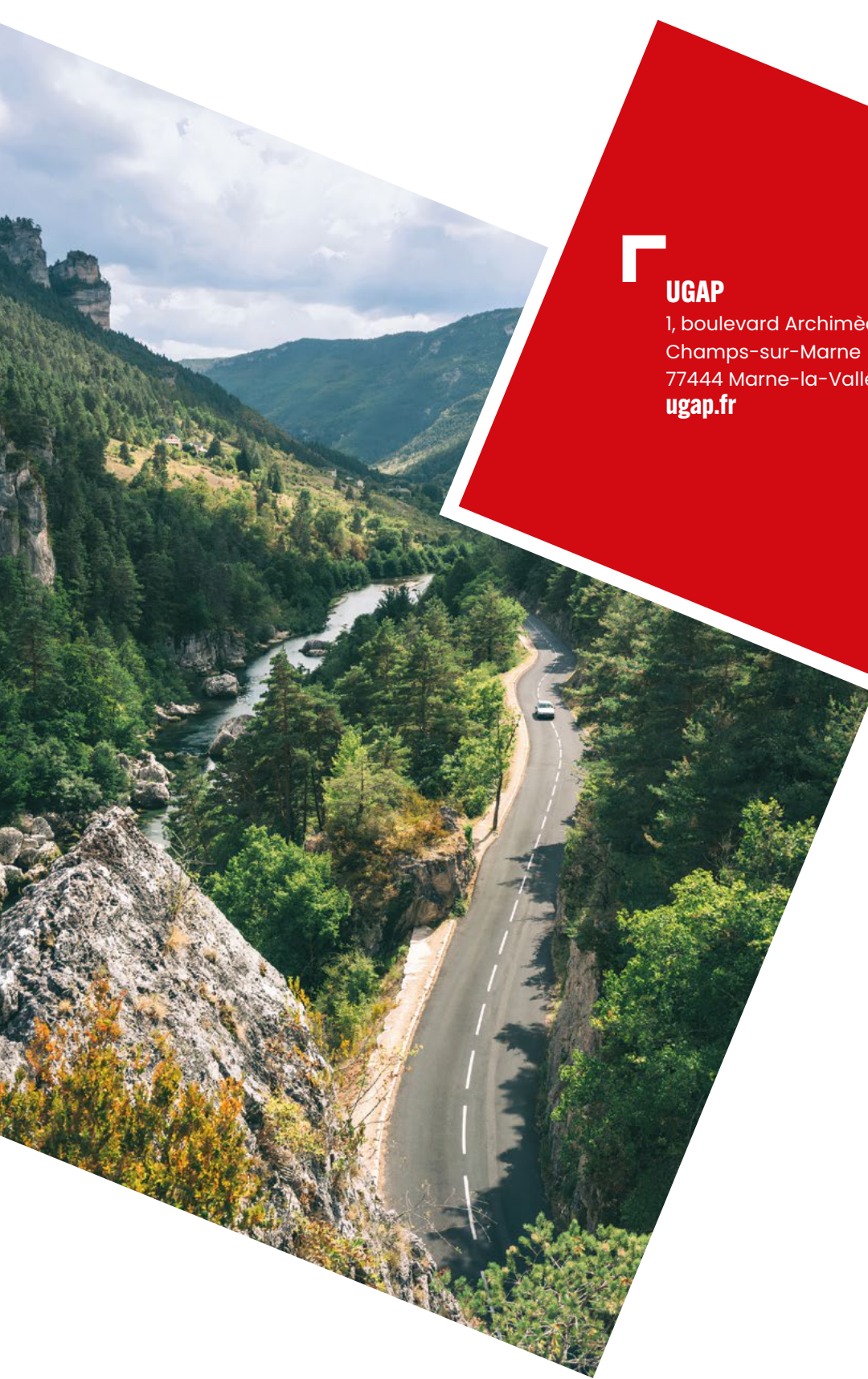
Photogravure et impression : Groupe Maury

Imprimé en France sur papier recyclé à 60%. Novembre 2023



La version PDF de ce document est conforme aux normes d'accessibilité
PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1.

Elle est ainsi accessible aux personnes handicapées moteurs
qui naviguent uniquement au clavier, aux personnes déficientes
visuelles qui utilisent une synthèse vocale et / ou une plage braille,
à toutes celles et ceux qui doivent personnaliser l'affichage
(malvoyance, dyslexie...).



UGAP

1, boulevard Archimède
Champs-sur-Marne
77444 Marne-la-Vallée Cedex 2
ugap.fr



UGAP DIRECT

0811 702 703

0,05 €/appel + prix appel
ou

01 64 73 22 10

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

ugap.fr

Le choix de l'achat juste

UGAP